

AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL VIA AMELIPRO

dans le cadre du COVID-19

Si vous devez établir un Avis d'Arrêt de Travail (AAT) à votre patient au motif « **COVID-19** », sur l'AAT en ligne sur AmeliPro, nouveau motif « **COVID-19** » :

- en affichage immédiat dans les motifs du moment, *voir copie écran ci-dessous*.
En cliquant sur « **COVID-19** », le motif est automatiquement sélectionné comme motif de l'arrêt.
- aucune durée d'arrêt de travail n'est proposée au nouveau motif « **COVID-19** ».



MOTIF ?

Saisissez le motif ✓ Liste des motifs >

Ou sélectionnez un des motifs suivants :

EN CE MOMENT : COVID-19 GASTRO-ENTERITE GRIPPE SAISONNIERE BRONCHITE RHINOPHARYNGITE ?

A ce jour, l'affichage de « **COVID-19** » en motif du moment est prévu jusqu'au 30 avril 2020 :

- reconnu en saisie manuelle,
- dans la liste des motifs par ordre alphabétique.

Ce motif n'est pas disponible dans les AAT intégrés dans les logiciels métier (AATi).